



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

EUROPEAN REGION-
ETUCE

REGION EUROPEENNE-
CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Présidents

Odile CORDELIER
Walter DRESSCHER
Paula ENGWALL
Andreas KELLER
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directeur européen

Martin RØMER

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Recommandations sur l'organisation des chercheurs Adoptées par le Comité du CSEE le 25 avril 2013

Le Groupe de travail du CSEE « Organiser les chercheurs » et le CPESR ont dressé une liste des obstacles à l'organisation des chercheurs et ont adopté des recommandations sur le sujet, comme suit:

Les chercheurs en Europe sont confrontés à de nombreux défis en ce qui concerne leurs droits en tant que travailleurs, et ce pour toute une série de raisons.

- a. Très souvent, les chercheurs ne peuvent pas s'affilier à des syndicats, dans la mesure où, dans certains pays, ils sont exclus par les **conditions d'affiliation** prévues par les syndicats.
- b. Les chercheurs sont engagés soit par des universités ou instituts publics **financés** par l'État, soit par des instituts privés. Travailler au sein d'un institut privé constitue parfois un obstacle à l'adhésion aux syndicats, ces derniers ne représentant souvent que des employés du secteur public.
- c. Le pourcentage d'affiliés aux syndicats est beaucoup plus bas dans le **secteur privé** que dans le secteur public.
- d. La plupart des chercheurs n'adhèrent aux syndicats que lorsqu'ils occupent un **poste permanent**.
- e. Le statut des doctorants varie d'un pays à l'autre : **ils sont parfois considérés, et se considèrent eux-mêmes, comme des étudiants** et non des employés.
- f. De nombreux chercheurs sont engagés en vertu de **contrats précaires**. Cet état de fait leur donne, d'une part, un grief prêt à l'emploi que seuls les syndicats sont à même de gérer de manière efficace et, d'autre part, il mène à la peur de la victimisation. Les universités qui ne reçoivent pas un financement régulier et continu ont tendance à ne proposer que des contrats à court terme à leurs employés et possèdent, par conséquent, un nombre plus restreint d'affiliés syndicaux.
- g. Les chercheurs sont généralement **insuffisamment informés** sur les possibilités d'affiliation aux syndicats et souvent ils ne sont pas conscients des avantages que cela représente. Ce sont les jeunes chercheurs qui sont les plus réticents à l'affiliation.

- h. On demande constamment aux chercheurs de s'efforcer d'atteindre l'excellence et d'être les meilleurs. Les stéréotypes avancés par les directions et les médias hostiles aux syndicats présentent ces derniers comme étant des organismes qui « protègent la médiocrité » et « le plus petit dénominateur commun ». Cela peut engendrer, même inconsciemment, une importante **barrière psychologique à l'affiliation**.
- i. Les droits des travailleurs et le travail des syndicats sont généralement perçus par les professeurs et les chercheurs comme des **contraintes bureaucratiques** entravant la poursuite de leurs objectifs. L'idée qui prévaut chez les chercheurs est que les syndicats sont « désuets », « faibles » ou encore « conflictuels ».
- j. Le **manque de temps** empêche les chercheurs de participer aux activités des syndicats. En effet, très peu de chercheurs prennent part au travail syndical car une grande partie de leur temps est consacré à la recherche de financement ou d'un nouveau contrat.
- k. Il y a un grand esprit **d'individualisme et de compétition** entre les chercheurs. L'autonomie dans la recherche, l'aspect fondamental d'une recherche de qualité, engendre chez les chercheurs une peur de l'idée d'être « représenté » parce qu'ils craignent que l'organisation puisse constituer un obstacle à leur indépendance.
- l. Les chercheurs ont tendance à adhérer à des **associations scientifiques**, des organisations postdoctorales, ou encore des syndicats d'étudiants, qui ne protègent pas leurs droits en tant que travailleurs.
- m. La profession de chercheur est marquée par une importante **mobilité géographique** qui rend problématique l'affiliation à un syndicat et la protection de leurs droits lorsque les chercheurs se déplacent d'un pays à l'autre. En effet, il peut arriver que dans les pays d'origine des chercheurs étrangers, la culture des organisations soit très différente.
- n. Chez les chercheurs, les **femmes** sont plus désavantagées que les hommes. Souvent, elles doivent interrompre leur carrière en raison d'un congé de maternité. Dès lors, les femmes sont plus fréquemment engagées à court terme que les hommes, laissant ainsi un nombre encore moindre de femmes représentées par des syndicats.

Il est essentiel que les chercheurs s'affilient à des syndicats et qu'ils jouissent d'une protection totale sur leur lieu de travail.

En conséquence, nous recommandons aux syndicats d'enseignants de:

1. Reconnaître que la protection des **droits des chercheurs en tant que travailleurs** est un problème réel et sérieux.
2. Rester continuellement attentif à l'**amélioration du secteur de la recherche** et des droits des chercheurs en tant que travailleurs.

3. Revoir leur **règlement intérieur** en ce qui concerne les conditions d'affiliation des syndicats d'enseignants afin de permettre aux bénéficiaires de subventions, aux chercheurs engagés à durée déterminée ou indéterminée, ainsi qu'aux doctorants et chercheurs sous contrat dans des institutions privées de pouvoir adhérer aux syndicats.
4. Changer l'idée du statut de doctorant que la société, les législateurs et les doctorants eux-mêmes se font afin que les jeunes doctorants ne soient plus perçus comme des étudiants mais plutôt comme des employés.
5. S'assurer qu'il y ait une **transparence des conditions d'emploi** pour les doctorants et les chercheurs en début de carrière.
6. Identifier les employeurs des chercheurs au niveau national et instaurer un **dialogue social** sur la recherche.
7. Mener, d'une part, un travail de lobbying en faveur d'une augmentation du nombre de contrats à durée indéterminée mais aussi une diminution des **contrats à courte durée et à durée déterminée** pour les chercheurs et, d'autre part, faire pression afin que l'Union européenne agisse contre les manquements à la directive sur les contrats à durée déterminée.
8. Faire prendre conscience que le **manque de financement** ne peut en aucun cas justifier un traitement inégal des employés.
9. Faire pression en vue d'assurer une part plus importante de **financement permanent** afin que les universités freinent le nombre croissant de contrats à court terme pour les chercheurs.
10. Mettre sur pied des **campagnes** afin de sensibiliser des chercheurs aux syndicats et de les inciter à s'y affilier. Mettre également en évidence le fait que les syndicats protègent les droits des travailleurs et le développement professionnel.
11. **Rassembler** régulièrement **des informations** concernant le nombre de chercheurs représentés en vue de mesurer les progrès en matière d'organisation des chercheurs et d'encourager les organisations membres à œuvrer activement dans ce sens.
12. Coopérer avec les **associations scientifiques de chercheurs** et les convaincre que les syndicats constituent le moyen le plus efficace de représenter les chercheurs.

13. Accorder une attention toute particulière à **l'égalité des genres** dans la représentation des chercheurs et améliorer l'accès des chercheuses à des postes permanents à temps plein.
14. Établir des **accords bilatéraux** avec les syndicats d'autres pays en vue d'examiner et d'améliorer le statut des chercheurs étrangers.
15. Encourager les **chercheurs étrangers permanents et temporaires** à s'affilier au syndicat local et leur faire prendre connaissance des droits des travailleurs dans le pays d'accueil.
16. Étendre l'usage de **l'anglais comme langue de communication** au sein des syndicats afin de surmonter la barrière linguistique et de permettre aux chercheurs étrangers de prendre pleinement part à l'activité syndicale.

Par conséquent, nous recommandons à l'IE / au CSEE de :

- Transmettre ce message au grand public, aux partenaires ainsi qu'à toute autre acteurs concernés.